

Cahier des clauses techniques particulières

Objet	Location de petits engins de terrassement sans chauffeur et prestations annexes nécessaires à l'opération de fouilles dénommée « ZAC de la Burlière – 2 ^{ème} et 3 ^{ème} tranche » à Trets (13)
	Mini: 0 € HT
Montant	Maxi : 25 000.00 € HT

Désignation et adresse de la personne habilitée à donner les renseignements prévus par l'article 109 du Code des marchés publics :

Martine Hurstel, chef du service des marchés publics de l'Institut national de recherches archéologiques préventives

Comptable assignataire:

Bernard Morvan, agent comptable de l'Institut national de recherches archéologiques

Article 1 - GENERALITES

1.1 - OBJET DU CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

Le présent C.C.T.P a pour objet de définir les conditions de location des petits engins de terrassement sans chauffeur et les prestations annexes nécessaires aux sondages archéologiques à réaliser dans le cadre de la fouille dénommée « ZAC de la Burlière » à Trets (13), se situant dans le secteur de la direction MEDITERRANEE

1.2 - CONTEXTE DE L'OPERATION DE GRANDS TRAVAUX :

L'opération de fouille préventive vise à l'étude scientifique des vestiges menacés de destruction par le projet d'aménagement de la « ZAC de la Burlière – T2 et T3» à Trets. La fouille porte sur une superficie totale d'environ 17 587 m² sur 2 parcelles non mitoyennes. Un diagnostic effectué en avril 2014 a permis la découverte d'aménagements et vestiges qui témoignent d'une occupation humaine pérenne allant du Néolithique à la période du Moyen Age.

Article 2 – CONDITIONS D'EXECUTION DE LA PRESTATION

2.1 – GENERALITES

La prestation prévue consiste en la mise à disposition de petits engins de chantier sans chauffeur ainsi que de prestations annexes suivant le détail contractuel.

L'activité archéologique étant par nature imprévisible, le candidat intègrera le fait qu'un ou plusieurs engins supplémentaires pourront lui être commandés dans le cadre du marché. Le titulaire devra alors être en mesure d'assurer la livraison et la maintenance d'autant d'engins que nécessaire et par la même disposer d'un parc d'une capacité en adéquation avec la demande. Les engins devront répondre aux normes en vigueur.

A la suite du BPU, mention sera faite des délais maximum et contractuels d'intervention et de livraison sur appel téléphonique en cas de panne, ou toute autre cause d'immobilisation d'un engin.

La fouille devrait débuter en mars 2017 pour une durée 2 à 3 mois. (Cette date est donnée à titre indicatif sans engagement de la personne publique)

2.2 – ETAT ET CONNAISSANCE DES LIEUX

L'entreprise est invitée à se rendre sur les lieux de l'opération, pour y constater toutes les sujétions ou contraintes qui pourraient influer sur son offre (accès, abords, ...), et dont elle devra tenir compte.

En aucun cas, elle ne pourra se prévaloir de sa méconnaissance des lieux pour former une quelconque réclamation.

2.3 – DESCRIPTION DES ENGINS ET PRESTATIONS ANNEXES

Les petits engins de terrassement interviendront suite à ce décapage intégral comme aide à la fouille. Le recours à une mini pelle est indispensable pour assurer la fouille des structures de grande ampleur (grandes fosses, silos, fossés). Trois mini pelles 5t et trois moto-basculeurs pourront être mis à disposition pendant toute la durée de la fouille.

La conduite de ces engins est effectuée par les archéologues ayant un CACES Catégorie 1 (maximum 6t pour la mini pelle et maximum 4.5t pour le moto-basculeur)

- Mini pelle d'un tonnage de 5 t avec cabine, sans chauffeur, équipée de clapets anti-retour, avec chenilles en caoutchouc, équipée de godet à dents de 40 cm, d'un godet lisse de 40 cm et d'un godet de curage de 1m. Les engins et leur godet seront munis d'un système d'attache rapide. (le prix tient compte du plein de carburant à la livraison ainsi que des 3 godets demandés)
- **Mini pelle d'un tonnage de 5 t** équipée d'un godet orientable (godet « tilt »), avec cabine, sans chauffeur, équipée de clapets anti-retour, avec chenilles en caoutchouc.
- **Moto-basculeur de 1800 litres** (4.5t maximum) sans chauffeur, automatique de type gira benne 4x4. (le prix tient compte du plein de carburant à la livraison)
- Kit anti pollution : chacun de ces engins sera impérativement équipé d'un kit anti pollution
- Les transferts des engins (un transfert comprenant l'amenée et le repli)
- Citerne à carburant de 400 litres, satisfaisant aux normes en vigueur, avec double paroi, équipée d'une pompe électrique pour un remplissage à flux tendu. La citerne sera fournie avec un plein de carburant. L'entreprise se chargera de son remplissage en gasoil à la demande du responsable d'opération.

Le ravitaillement en carburant des engins se fera impérativement en dehors des heures de travail. Toutes ces opérations devront être exécutées conformément aux règlementations en vigueur en matière de sécurité et de protection de l'environnement.

Le coût de la livraison de carburant est réputé inclus dans le coût unitaire du litre porté au bordereau des prix

- GNR (été ou hiver selon saison), en litre dès la livraison
- Pompe à graisse munie de cartouches en vue de l'entretien des engins.
- Cartouche de graisse
- Un groupe électrogène 15 à 20 Kwa

2.4 - DEROULEMENT DE L'OPERATION

Mise à disposition, simultanée ou non, des engins de petit terrassement qui seront utilisés par des archéologues habilités de l'INRAP :

- Mini-pelles de 5T sans chauffeur
- Mini pelle de 5T avec godet orientable
- Moto basculeurs automatiques de type gira benne de 1800 litres (4.5t maximum) ou similaire, sans chauffeur.
- Citerne carburant 400 Litres respectant les normes en vigueur

Selon la répartition ci-dessous, donnée à titre indicatif et sans engagement pour la personne publique

Prestations	nombre	nombre de jours	Total jours
Mini pelle 5 t	2	40	80
Mini pelle 5t avec godet orientable	1	40	40
Moto basculeur	2	40	80
Citerne Carburant	1	40	40

- Livraisons de GNR à la demande évaluée à 1200 litres sur l'ensemble de l'opération (quantité donnée à titre indicatif et sans engagement pour la personne publique)
 - Remplissage de la cuve à la demande du responsable d'opération
 - Un groupe électrogène de 15 à 20 Kwa

2.5 - PANNES, REPARATION ET RAVITAILLEMENT EN CARBURANT

L'entretien sera à la charge du loueur (hormis le contrôle des niveaux en cours d'utilisation et le graissage). Les vidanges de moteurs sont interdites sur le chantier, elles se feront dans l'atelier du loueur. Si l'engin doit être immobilisé, il sera remplacé par un modèle au moins équivalent en poids et en puissance. Le transfert généré par ce fait sera à la charge du loueur.

Toute panne devra être réparée dans **les douze heures** minimum. Le cas échéant, un remplacement sera effectué par un engin au moins équivalent en poids et en puissance. Les heures de panne ne seront pas facturées.

Une pénalité égale à 2/10ème du montant de la location sur la durée d'immobilisation des travaux pourra être retenue à la discrétion de l'INRAP, en cas de pannes trop fréquentes.

Les réparations seront à la charge du locataire en cas d'utilisation non conforme. Sinon elles seront à la charge du loueur.

En cas de perte de liquide (huile, gazole, liquide de refroidissement, ...) entraînant une pollution des terrains, le loueur prendra immédiatement les mesures nécessaires à la protection des cours d'eau et nappes phréatiques, il devra procéder si nécessaire à l'évacuation de l'engin et son remplacement par un modèle au moins équivalent en poids et en puissance dans les plus brefs délais.

2.6 - PLANNING PREVISIONNEL DE L'OPERATION

L'opération est prévue pour un démarrage à la mi-mars pour une durée d'environ 2 à 3 mois. (Cette date est donnée à titre indicatif sans engagement de la personne publique)